



Dossier du BHI N° S1/1900/A

LETTRE CIRCULAIRE No . 08/2006
23 janvier 2006

JOURNEE MONDIALE DE L'HYDROGRAPHIE (JMH)

Références : a) LC 11/2004 en date du 11 février 2004
b) LC 76/2005 en date du 4 août 2005.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a le plaisir d'annoncer que l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA), au titre du point de l'ordre du jour sur les océans et le droit de la mer, a adopté, le 29 novembre 2005, la Résolution A/60/30. Cette résolution stipule entre autre qu'[Elle] « **Se félicite de l'adoption par l'Organisation hydrographique internationale d'une "Journée mondiale de l'Hydrographie", qui sera célébrée tous les ans, le 21 juin et dont le but sera de faire une publicité adéquate à ses travaux, à tout niveau, ainsi que d'accroître la couverture en information hydrographique, au niveau international. [Elle] demande instamment à tous les Etats de coopérer avec cette organisation dans le but de promouvoir la sécurité de la navigation, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et là où existent des zones maritimes vulnérables ou protégées** »¹. Le Comité de direction souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de Monaco en tant que pays hôte de l'OHI, et au Gouvernement du Brésil pour tous les efforts déployés par leurs représentations permanentes auprès des Nations Unies, en vue de finaliser la rédaction et de coordonner l'intégration de cette reconnaissance dans la résolution sur les océans et le droit de la mer. Nous tenons également à remercier tous les Etats Membres qui ont soutenu le texte de cette reconnaissance lors de sa discussion devant l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA). Cette Résolution met un terme très satisfaisant aux efforts déployés par le Bureau, au cours des trois dernières années, en vue d'obtenir la reconnaissance de la JMH par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour célébrer la Journée mondiale de l'Hydrographie, tous les ans, le 21 juin, le Comité de direction propose les actions suivantes :

- a. La JMH sera célébrée, sur le plan national, par les Services hydrographiques et, sur le plan international, par le BHI, à Monaco ;
- b. Chaque année, le Comité de direction choisira un "thème" pour marquer la célébration et le soumettra aux Etats membres. Pour la première année, en 2006, le CD propose le thème : "L'OHI : 85 ans de contribution à la sécurité de la navigation mondiale » ;

¹ Traduction non officielle.

- c. Le Comité de direction préparera, à l'intention de la Principauté de Monaco, un communiqué de presse qui pourra être également utilisé par les Etats membres dans le cadre de leur célébration nationale. Le Bureau organisera une Conférence de presse à Monaco pour présenter cet événement aux médias locaux et en souligner l'importance ;
- d. Une réception officielle sera organisée sur la terrasse du Bureau, à laquelle seront invités : Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, les représentants du Gouvernement hôte et des missions diplomatiques, des organisations diverses, des entreprises maritimes locales, la presse régionale ainsi que d'autres organismes intéressés.

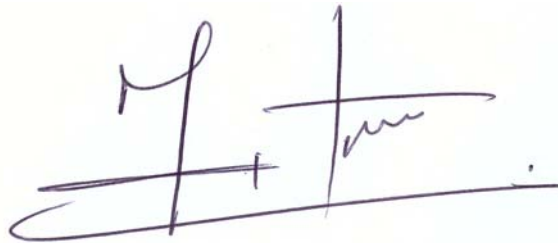
Il est demandé aux Etats membres d'attirer l'attention de leurs Gouvernements, des administrations concernées, des entreprises maritimes nationales et d'autres organismes intéressés, sur la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la reconnaissance de la JMH et, à travers elle, sur l'importance de l'OHI et des Services hydrographiques de ses Etats membres eu égard à la sûreté de la navigation, à la protection du milieu marin, au développement et à la sécurité. Les Services hydrographiques devraient préparer leur célébration nationale, en prenant en compte, le cas échéant, la façon dont le Bureau envisage de célébrer la JMH à Monaco.

Le Comité de direction adressera un courrier séparé au Gouvernement hôte pour le remercier des efforts déployés par la représentation permanente de Monaco auprès des Nations Unies pour présenter la façon dont l'Organisation envisage de célébrer cette Journée et pour solliciter, si besoin est, leur appui. Le Comité de direction adressera également un courrier aux autres organisations internationales pertinentes (l'OMI, la COI, l'AIMS) pour porter à leur attention la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il est demandé aux Etats membres de faire parvenir, le cas échéant, tout commentaire/observation sur cette question.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is written over a light blue horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président